



Premier ministre

Service Communication

Hôtel de Matignon, le 22 janvier 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Gouvernement et la Région lancent un plan pour développer l'offre scolaire internationale en Ile-de-France

L'offre éducative constitue un facteur majeur d'attractivité de notre territoire, en complément des mesures économiques et financières mises en œuvre ces derniers mois. Dans le cadre du plan présenté par le Premier ministre en juillet 2017 pour renforcer l'attractivité de la place financière de Paris, une réflexion pour développer l'offre scolaire internationale dans la Région Île-de-France avait été confiée à Agnès Evren, Vice-présidente de la Région Île-de-France au Conseil régional d'Île-de-France et à Daniel Filâtre, Recteur de l'académie de Versailles. Leur rapport a été remis aujourd'hui au Premier ministre et à la Présidente de la Région Île-de-France en présence du ministre de l'Education nationale.

Le Premier ministre et la Présidente de la Région Île-de-France tiennent à saluer la qualité du travail mené et ont décidé de retenir l'ensemble des propositions du rapport pour développer l'offre linguistique et répondre aux attentes des familles qui souhaitent s'installer en France.

Les propositions concernent l'accueil, l'information et l'orientation des familles ainsi que l'évolution de l'offre scolaire internationale dès la rentrée 2018.

L'offre scolaire internationale pourrait atteindre, pour la rentrée 2018, 1000 places disponibles en école, collège et lycée publics et privés. Le développement de l'offre s'appuiera sur les pôles internationaux franciliens existants et sur l'ouverture du lycée international de Courbevoie à la rentrée prochaine. Trois nouveaux lycées internationaux verront également le jour d'ici la rentrée 2021. Des investissements seront spécifiquement dédiés à la formation des enseignants et au recrutement de locuteurs natifs.

Pour la rentrée prochaine, un accueil personnalisé sera proposé aux familles qui s'installent en France. Un numéro téléphonique unique, un guide interactif et un outil cartographique

présentant l'ensemble de l'offre éducative, seront mis à disposition des familles pour simplifier leurs démarches.

Le renforcement de l'offre scolaire internationale s'appuiera également sur des évolutions de l'enseignement proposé : expérimentation des enseignements bilingues à parité horaire de la maternelle au lycée, recrutement d'enseignants locuteurs natifs.

Enfin, une politique de labellisation « établissement international » sera mise en place pour soutenir la visibilité et l'ouverture internationale des écoles et des établissements scolaires franciliens. Le rapport souligne que la certification linguistique à la fin du second cycle, comme outil de reconnaissance du niveau de maîtrise linguistique, devra être proposée de manière systématique dans les cursus d'offre scolaire internationale. Le recours aux organismes officiels des pays cibles en garantira la légitimité à l'international.

Le Premier ministre et la Présidente de la Région Île-de-France demandent aux rectorats d'Île-de-France et aux services de la Région de mettre en œuvre dans des délais resserrés ces mesures pour répondre pleinement aux attentes de familles et des entreprises. Ils affirment également leur volonté que cette dynamique d'ouverture internationale bénéficie à l'ensemble des élèves de l'Île-de-France.

Contacts : 01 42 75 50 78/79 – communication@pm.gouv.fr